

Réf : 2018-021

Lyon, le 18 Octobre 2018

Mesdames, Messieurs les Président(e)s de club

Pour la **formation 2019 des arbitres** de la ligue Auvergne Rhône Alpes de Triathlon, nous vous proposons **six dates** :

- Le Samedi 8 Décembre 2018 à Voiron (38)
- Le Dimanche 9 Décembre 2018 à Voiron (38)
- Le Samedi 15 Décembre 2018 à Vichy (03)
- Le Dimanche 16 Décembre 2018 à Vichy (03)
- Le Samedi 12 Janvier 2019 à Voiron (38)
- Le Dimanche 13 Janvier 2019 à Voiron (38)

Afin d'avoir des sessions de formation avec un nombre équivalent de participants nous **limitons le nombre de participants à 25 par session**.

Vos arbitres doivent se positionner sur l'une de ces journées. Celle-ci se déroulera de 8h45 à 18h00.

Cette journée de formation **est obligatoire** pour être arbitre même si les arbitres ont une ou plusieurs années d'arbitrage.

Nous vous rappelons que chaque Club doit présenter un quota d'arbitres en fonction du nombre de licenciés conformément au tableau ci-joint.

Nous demandons à tous les Présidents de bien vouloir faire le maximum pour promouvoir au sein de leur club cette formation. Si votre nombre de volontaires est supérieur à votre quota, nous les accueillerons tous, ne vous limitez pas !!!

A partir de cette année et afin de développer la pratique « Jeune Arbitre », les jeunes des catégories Minimes et Cadets entreront dans le quota d'arbitres à fournir à condition que pour tout jeune proposé par un club, celui-ci devra obligatoirement fournir un arbitre des catégories Junior et plus.

Les personnes présentées doivent être **licenciées 2019** à la FFTRI, motivées et avoir un minimum de connaissance des règles de courses.

Elles s'engagent à remplir une feuille de disponibilités en respectant les consignes sous peine de ne pas entrer dans le quota club.

Pour les arbitres principaux, une nouvelle journée de formation sera obligatoire. Elle se déroulera le Dimanche 27 Janvier 2019.

Il nous est toujours désagréable d'aborder les pénalités financières, pour cela nous regretterions d'avoir à facturer aux clubs défailants la somme de 150 euros pour un arbitre manquant, 400 euros pour 2 arbitres manquants, 700 euros pour 3 arbitres manquants, 1000 euros pour 4 arbitres manquants et 1300 pour 5 arbitres manquants le jour de la clôture des inscriptions.

Merci de retourner vos inscriptions faites sur la fiche jointe soit :

- par courrier à l'adresse suivante :

Ligue Auvergne Rhône Alpes de Triathlon

33 Rue Saint Nestor

69008 LYON

- par mail à ligue@auratriathlon.fr

et ce **AVANT LE 30 NOVEMBRE 2018**.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents(es), mes sincères salutations.

Pascal GODEL

Président de la CRA Auvergne Rhône Alpes de Triathlon